



Complémentaire Santé Solidaire et ressources

Par Taiga72

Bonjour,

Suite à sa séparation, j'héberge ma fille de moins de 25 ans gracieusement dans une des dépendances de mon domicile.

Elle n'est plus à ma charge depuis qu'elle était partie vivre avec son compagnon en 2022. Elle a ses propres ressources et fait sa propre déclaration d'impôts.

Je suis en invalidité avec aah et j'ai fait une demande de complémentaire santé solidaire auprès de la msa. Ma fille a fait une demande de Css aussi de son côté vu ses ressources.

La MSA répond qu'elle doit être déclarée comme à ma charge sur nos demandes respectives de Css parce qu'elle a moins de 25 ans, ce qui me privera de Droits css, est-ce légal svp alors que nous ne mettons pas en commun nos charges et ressources ?

Merci d'avance de vos réponses.